

Compte-rendu du Conseil Municipal
Du 24/06/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre juin, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le quatorze juin 2019, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 17 présents : 13 votants : 14

Présents : Jean-Jacques BRUSCHINI, Elisabeth PARADIS, Serge PRAT, Isabelle SAVIOT, Pierre GRUEL, Wilfried JAILLET, Michelle LAYES-CADET, Georges SORREL, Laurent CHALAVON, Murielle VALLON, Dominique VOSSIER, Jeannine GIRES, Josiane MALLERY,

Absents : Marie-Pierre LAURIER,

Excusés : Camille PARMENTIER, Gilles SARROTTE, Moussa GBANE,

Secrétaire : Laurent CHALAVON

SEANCE OUVERTE A 20H30

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal à l'unanimité.

Ajout de points à l'ordre du jour approuvé à l'unanimité :

- Mise à disposition de la sono portative
- Location jardins communaux

1) AMENAGEMENTS PLACE CHARLEMAGNE - CAUE

Le Maire rappelle qu'en 2018 le CAUE avait été missionné pour étudier et présenter au CM plusieurs scénarios pour l'aménagement de la Place Charlemagne notamment au regard de l'exigence des quais de bus règlementaires en termes d'accessibilité. Cette mission a permis de réaliser une analyse élargie de la place, de recueillir les objectifs des élus, le cadre règlementaire et les contraintes inhérentes au projet. Elle a permis également d'explorer les usages de ce lieu en concertation avec les différents acteurs et les gestionnaires de transports collectifs.

Cette étude a été présentée au CM et a fait l'objet d'une présentation lors de la réunion publique du jeudi 16 mai 2019. Au cours de cette réunion, une majorité de personnes s'est opposée à l'abattage de l'immense platane bordant la RD 142 et les scénarios 2 et 3 ont retenu l'attention des participants.

Lors d'une discussion à l'issue du dernier CM, le scénario 2 proposant un dévoiement de la RD 142 a été retenu.

Il s'agit désormais de passer à une phase opérationnelle avec notamment le choix d'un bureau d'étude. Là également, le CAUE propose de nous accompagner notamment pour la rédaction du cahier des charges intégrant les réflexions menées précédemment et la définition des objectifs des aménagements. Il sera aussi un appui dans la procédure de choix de l'équipe de professionnels et assurera le suivi du déroulement de la mission menée par cette équipe dans la phase de la maîtrise d'œuvre jusqu'au niveau de l'avant-projet.

Pour cela, nous devons à nouveau signer une convention avec le CAUE, convention qui propose une adhésion pour 2019 et 10 jours de travail de conseiller pour un montant de 4947€.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la signature de cette deuxième convention avec le CAUE de la Drôme pour la place Charlemagne et à donner pouvoir au Maire de la signer et d'engager le montant de la dépense afférente.

Mme Paradis demande ce qui se passera si ce n'est pas fini avant la fin de l'année, la commune devra-t-elle adhérer en 2020.

Le Maire explique que cela devrait être largement terminé fin 2019.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver la signature de la convention avec le CAUE pour l'aménagement de la place

charlemagne dans sa phase de consultation.

2) MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MEDIATHEQUE

Le Maire explique que la fréquentation de la médiathèque nécessite des changements d'horaires d'ouverture.

Il s'agit de remplacer le mardi matin par le vendredi matin.

Proposition de nouveaux horaires d'ouverture au public :

Mardi : 16h00 - 18h30

Mercredi : 10h00 - 12h / 16h - 17h30

Jeudi : 16h00 - 18h30

Vendredi : 10h00 - 12h / 16h00 - 17h30

Samedi : 10h00 - 12h00

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver les nouveaux horaires de la médiathèque comme présentés ci-dessus.

3) DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Maire explique qu'il convient d'ajuster les comptes en fonction des dépenses réellement effectuées ou à venir.

FONCTIONNEMENT

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
617	Honoraires	+ 5 000.00		CAUE
7411	DGF		+ 2 000.00	
74121	DSR		+ 3 000.00	
6574	SUBVENTIONS	+ 1 000.00		Comité des bouviers
65738	AUTRES ORG. PUB.	- 1 000.00		
TOTAL		5 000.00	5 000.00	

INVESTISSEMENT

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
13251/32	AIRE DE JEUX		+ 13 000.00	Fonds de concours
13251/21	AUTRES ORG. PUB.		- 13 000.00	Fonds de concours
TOTAL		0	0	

Mme Paradis demande ce que fera la commune s'il y a d'autres demandes de subvention exceptionnelle. Le Maire précise qu'il n'y a pas eu d'autres demande à ce jour.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver la décision modificative n°2 comme présentée ci-dessus.

4) MISE A DISPOSITION DE LA SONO PORTATIVE

Le Maire explique que des associations ont demandé la mise à disposition de la sono portable pour leurs manifestations n'ayant pas lieu dans la salle des fêtes équipée.

Il est proposé de leur mettre à disposition gratuitement pendant 48h mais d'instaurer une caution d'un montant de 300 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver la mise à disposition de la sono portative aux associations pendant 48h maximum et avec une caution de 300 €.

5) LOCATION JARDINS MUNICIPAUX

Le Maire explique que lors de la mise en place des jardins communaux, il avait été décidé que la première année serait gratuite et qu'ensuite un tarif de location serait voté en conseil municipal, or cela n'a jamais été fait.

Le Maire propose une location annuelle pour 2019 de 0 €, aucun aménagement ou investissement n'ayant été fait par la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention (Mme LAYES-CADET), DECIDE :

- D'approuver que la location annuelle pour 2019 sera de 0€.

6) QUESTIONS DIVERSES

- Proposition à l'ordre des arts et des lettres
- Proposition à l'ordre national du mérite
- Litige commune / Soubeyrand
- Plan canicule commune en alerte toute la semaine
- Vidéo projecteur de la maternelle

SEANCE LEVEE A 21H35

Le Secrétaire,
Laurent CHALAVON

Le Maire,
Jean-Jacques BRUSCHINI